Image not found or type unknown

Colocataire refusant de partir

Par **Laulo51**, le **20/08/2009** à **11:00**

Bonjour,
je vous explique rapidement la situation : je vis en colocation depuis juillet 2008 dans un appartement pour 3 personnes. Le bail est à mon nom et celui de ma colocataire, à l'époque nous n'avions pas encore de 3è personne. Le propriétaire est au courant qu'une 3è personne occupe la 3è chambre.
Nous avons changé de colocataire en mars dernier. En temps normal, chacun fait un virement au proprio pour sa part du loyer. Or ce 3è colocataire n'a jamais mis en place ce virement, il me donne un chèque tous les mois que je dois déposer sur mon compte et faire moi-même le virement au proprio. Cette personne a mis plus de 2 mois à me donner le premier chèque parce que soit-disant il n'avait pas le temps d'aller à la banque (il ne travaille qu'une dizaine de jrs par mois ...).
De plus, l'entente est loin d'être cordiale, nous avons donc pris la décision de lui demander de partir : on le prévient début juin pour qu'il quitte l'appartement fin août (ce qui lui laisse 2 mois). En rentrant de vacances mi-août, il nous dit que c'est pas possible qu'il ne partira pas avant fin octobre puisqu'il quitte la ville pour 6 mois et il compte se prendre un appartement seul en revenant en février.

Je voulais savoir quels sont mes recours sachant qu'il n'est pas inscrit sur le bail, le proprio étant au courant qu'il vit ici, il connait son nom et il ne paie pas plus que le tiers du loyer (on ne se fait pas d'argent sur son dos).

PS : n'hésitez pas si vous voulez des précisions supplémentaires.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés